

**RAPPORT N° 00/3-05**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**AUX RESERVOIRS MOULIN-A-VENT / MOUFIA**  
**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

Un marché d'un montant de 2 840 105,00 F a été passé avec la SREA pour l'exécution des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à partir des réservoirs Moulin-à-Vent de Moufia.

Les prestations à réaliser consistent principalement en la pose d'une canalisation en fonte de diamètre 500 mm en tranchée sur 1 200 ml dont 800 ml dans l'emprise de la Route de Moufia (RD60) et en la réalisation de divers raccords nécessaires à la mise hors service de la canalisation de distribution existante, mais vétuste.

Le projet a été élaboré par le bureau d'études INCOM, en concertation avec les services du Département (UTR Nord) chargés de la gestion de cette voie, notamment pour l'implantation de la canalisation à poser dans l'emprise de la Route Départementale.

Les travaux de pose de canalisation ayant débuté le 15 mars 2000, divers problèmes rencontrés nécessitent l'exécution de prestations complémentaires au marché initial :

a) Réfections provisoires de chaussée

Selon le bureau d'études INCOM, en l'absence des préconisations précises relatives à des prestations de réfection provisoire de chaussée, il n'a pas été prévu de réfections provisoires du revêtement. Cependant, l'autorisation d'exécuter les travaux sur le domaine public départemental délivrée à l'entreprise est conditionnée par :

- une fermeture de la tranchée, chaque soir, par de la grave-ciment ou de l'enrobé ;
- la mise en place d'un tapis d'enrobé à chaud de 8 cm d'épaisseur en lieu et place d'un tapis de 6 cm prévu pour l'exécution des réfections définitives de chaussée.

Ces prestations entraînent également des interventions de scarification et d'évacuation de matériaux complémentaires.

## RAPPORT N° 00/3-05

### b) Raccordements complémentaires

Le recensement, en phase travaux, des raccordements à exécuter sur le réseau existant révèle la nécessité de réaliser cinq raccordements complémentaires qui n'avaient pas été identifiés lors des études exécutées en concertation avec le fermier.

Le coût de ces travaux supplémentaires est évalué à 382 550,00 F HT (confer en annexe).

Je vous précise que l'Avenant à intervenir a été soumis pour examen préalable, le 19 mai 2000, à Commission Appels d'Offres qui a émis un avis favorable.

L'exécution de ces prestations non prévues étant de nature à améliorer les conditions de circulation pour la durée du chantier et s'avérant nécessaires à la mise hors service de la canalisation ancienne à remplacer, je vous demande :

- d'approuver l'Avenant n° 1 à passer avec la SREA, consistant à augmenter de 382 550,00 F HT (425 066,75 F TTC) le montant initial du marché et à prolonger de deux semaines le délai d'exécution fixé initialement à quatre mois ;
- de m'autoriser à signer cet acte.

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Annexe de l'Eau, au Chapitre 23 / Article 2313.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

DELIBERATION N° 00/3-05  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 19 mai 2000

**OBJET**

**RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
AUX RESERVOIRS MOULIN-A-VENT / MOUFIA  
AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SREA pour l'exécution des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable aux réservoirs Moulin-à-Vent de Moufia, lequel :

- porte le montant initial des travaux de 2 840 105,00 F HT à 3 222 655,00 F HT (dépenses imputées au Budget Annexe de l'Eau au Chapitre 23 / Article 2313) ;
- prolonge le délai d'exécution initial de deux semaines.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer cet acte.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**